

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 22 octobre 2012 à 19h00 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, en ajournement de l'assemblée tenue le 2 octobre 2012 et à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	Francine L. Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Lisette Fréchette

Formant quorum sous la présidence du Maire Jacques Hémond, l'assemblée est reconnue valablement constituée et débute par la récitation de la prière.

Sauf mention expresse à l'effet contraire, le président d'assemblée s'abstient de voter.

AFFAIRES DIVERSES

- **2437 – 2012** – **Comité consultatif d'urbanisme** – Recommandations pour le 212 rue Wilfrid-Lebeau;

Considérant l'avis publié dans le Journal Les Actualités;

Considérant l'absence de personnes ou organismes dans la salle pour la soumission de représentations à l'égard de ce dossier;

Considérant les explications données aux membres du Conseil;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité :

1° Entérine les recommandations soumises par le Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de reconnaître conforme pour la propriété du 212 de la rue Wilfrid-Lebeau :

A) Un agrandissement latéral de 18,12 m² dont la limite extérieure sera à 1 mètre de la limite séparative de propriété en lieu et place des 3 mètres prescrits par le règlement de zonage et par conséquent de reconnaître conforme la somme des marges latérales totalisant dès lors 2,2 mètres en lieu et place des 6 mètres prescrits par le même règlement;

2° Autorise le directeur à l'urbanisme et développement économique d'émettre le permis de construction demandé en conséquence;

3° Limite la durée de validité de la présente dérogation à la réalisation de la construction projetée pour une (1) année à compter de la date d'émission du permis à défaut de quoi la présente dérogation deviendra nulle et de nul effet.

ADOPTÉ

- **Club Alléganish** – Demande d'autorisation pour partager la chaussée entre la propriété de Mario Roy et celle de Rickey Bushey – Avis de motion requis en prévision d'un règlement modifiant celui existant;

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Michel Plourde à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente il proposera ou fera proposer un projet de règlement visant à autoriser la circulation routière en partage avec les moto-neiges sur une section du chemin Demers.

- **Nathalie Marcotte** – Demande de modification au règlement de zonage pour le 5 de la rue Crown pour permettre l'utilisation d'une partie du logement pour offrir des services professionnels;

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Michel Plourde à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente il proposera ou fera proposer un projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage numéro 393 de manière à inscrire pour la zone RE-58 l'activité « Reh – Commerce ou service dans une partie du logement ».

- **Guy Guérette** – Demande d'amendement au règlement de zonage pour les propriétés des 22 et 23 de la route 116 de manière à n'autoriser pour la zone dans laquelle se trouvent les bâtisses qu'une utilisation commerciale à l'exclusion de tout type d'utilisation résidentielle;

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Bernard Laroche à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente il proposera ou fera proposer un projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage numéro 393 de manière à situer les immeubles ayant pour adresse civique les numéros 22 et 23 de la route 116, totalement dans la zone C-42 et de ne permettre dans cette zone qu'une utilisation commerciale à l'exclusion de tout type d'utilisation résidentielle.

- **Parcs et terrains de jeux** – Réfection des installations aquatiques du Centre communautaire Mgr. Thibault – Piscine & barbotteuse – Règlement d'emprunt;

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Jean-Guy Dionne à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente il proposera ou fera proposer un projet de règlement décrétant la réalisation de travaux de réfection/modification de la piscine et barbotteuse et autorisant un emprunt au montant de \$383,671.00 pour en acquitter les coûts;

Copie de ce projet de règlement est remis à chacun des membres du Conseil en même temps qu'est donné l'avis de motion et ce de manière à exempter la lecture intégrale lors de son adoption.

- **2438 – 2012 – Réseau d'aqueduc** – Prolongement du réseau aux abords de la route 116 – Mandat pour permis, plans et devis;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité mandate la firme « Les Services EXP Inc. » pour procéder :

- 1° À la réalisation des plans et devis nécessaire à la réalisation des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc aux abords de la route 116 en direction sud;
- 2° À la préparation des documents nécessaires à l'obtention des permis requis auprès du Ministère du développement durable;

Le tout en prévision d'une exécution des travaux au cours de l'exercice financier 2013.

ADOPTÉ

- **2439 – 2012 – Réducteur de pression** – Prospection – Mandat;

Considérant qu'il existe des réducteurs de pression sur les rues Giguère et De la Source et qu'il devrait en toute logique s'en trouver un 3^{ième} sur la rue Daniel-Johnson;

Considérant qu'il y a lieu de s'assurer de la présence ou non d'un 3^{ième} réducteur de pression afin de s'assurer de l'exactitude des résultats de la modélisation réalisée sur le réseau d'aqueduc;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité mandate la firme « Les Services EXP Inc.» de procéder à une prospection de la rue Daniel-Johnson afin de valider l'existence ou non d'un 3^{ième} réducteur de pression et ce à l'endroit, qui d'après les calculs qu'ils pourront établir, devrait correspondre en toute logique à l'emplacement qui aurait été retenu pour rendre le tout efficace.

ADOPTÉ

- **2440 – 2012 – Usine de filtration** – Registre des activités;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que les employés affectés au fonctionnement de l'usine de filtration et de l'usine d'épuration soient requis de dresser un registre tant des opérations quotidiennes qu'ils ont à faire que des opérations d'entretien ou de vérification (quotidien, hebdomadaire ou mensuel), tant à l'usine de filtration qu'à l'usine d'épuration ou aux stations de pompage ou sur-presseurs, afin que le

« Comité hygiène du milieu » puisse être informé de la tâche de travail qu'ils ont à réaliser.

ADOPTÉ

- **2441 – 2012** – **Structure administrative** – Exposé du Maire et explications complémentaires du directeur général – Secrétaire-réceptionniste et préposé(e) (avec diplôme) à la comptabilité et agrandissement de l'hôtel de ville – Validation de comparables;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que soit mis sur pied un comité chargé d'examiner une réorganisation administrative lequel comité serait composé du Maire, du directeur général et des Conseillers Michel Plourde et Francine L. Girard.

ADOPTÉ

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉ

Jacques Hémond, Maire

**Michel Lecours, Directeur-général et
secrétaire-trésorier**